

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/06

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Soutien aux acteurs sociaux et insertion sociale: subventions de fonctionnement à des associations en contrat d'objectifs avec le Département (année 2010).

Pour soutenir et compléter les politiques d'actions sociales menées par le Département, différents partenaires mettent en oeuvre des actions ou ressources spécifiques. Au budget primitif 2010, des crédits sont inscrits pour l'attribution de subventions à des associations intervenant dans la mutualisation, la capitalisation de l'information et des pratiques et dans une fonction d'animation et /ou oeuvrant dans l'accompagnement social des personnes en difficultés.

Afin de poursuivre ces objectifs, il vous est proposé:

- la poursuite de la convention triennale d'objectifs 2009/2011 avec l'association RESO 77 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 84 000 €,
- la poursuite du contrat d'objectifs 2008/2010 avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles et le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 000 €.

L'ensemble représente 106 000 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Général n°7/01 en date du 1^{er} février 2010 « Budget Primitif pour l'exercice 2010 »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer deux subventions au titre de l'année 2010 aux associations suivantes pour la poursuite des contrats d'objectifs :

RESO 77.....	84 000 €
CIDFF.....	22 000 €

Article 2 : d'approuver les projets d'avenant joints en annexe de la présente délibération

- pour la convention triennale d'objectifs 2009/2011 avec l'association RESO 77,
- pour le contrat d'objectifs 2008/2010 avec le CIDFF.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne à signer les avenants au nom du Département.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes au budget du Département, programme « Appui aux services et aux partenaires », opération « Contrat d'objectifs / Aides et Actions ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ